

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ASPET
DU 18 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit avril à 15 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de de Monsieur Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Président, comme suite à convocation en date du 14 avril deux-mille vingt-trois.

PRESENTS : MMES & MM. Muriel SAGET, Christine LAGNEAU, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Jean-Marie LAFFONT, René OUSSET, Gianni BURATTONI

ABSENTS : Elia RUAU, Taïla BENZEROUAL a donné procuration à Gianni BURATTONI, Solange BORDENAVE a donné à procuration à Mme SAGET,

SECRETAIRE DE SEANCE : Muriel SAGET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023

L'assemblée ne formule aucune remarque suite à la lecture du compte-rendu de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21 Mars 2023. Monsieur le Président propose de l'approuver.
Approbation à l'UNANIMITE

**CREATION D'UNE CANTINE INTER-GENERATIONNELLE : Fonctionnement, Règlement, tarif
DCCAS .23- 004**

Une cinquantaine de communes proposent déjà aux personnes âgées de déjeuner à la cantine scolaire. Une idée simple pour rompre l'isolement, créer du lien social, favoriser les échanges entre les générations
La commune d'ASPET et son CCAS ont fait le choix de s'inscrire dans cette dynamique innovante.

Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond :

L'objectif premier de cette « cantine intergénérationnelle » est d'apporter un service aux personnes âgées de la commune, de leur permettre de prendre un repas équilibré chaque jour, et pour certains, de sortir de leur isolement. Il existe des services de portage de repas, mais à la cantine on « mange ensemble », et non pas seul face à son plateau.

Des liens se créent également entre personnes âgées, personnel et enseignants. Ces moments quotidiens de convivialité rompent la solitude des personnes âgées et permettent aux enfants d'échanger sur des sujets tels que la vie autrefois, les loisirs, la nourriture. Ils font ou découvrent l'apprentissage du respect intergénérationnel.

Description et conditions d'accès fixées par le Conseil d'Administration :

A partir du 9 mai 2023 les administrés de **plus de 65 ans** qui le souhaitent pourront manger à la cantine avec les enfants. Le menu est identique et les différents convives partagent la même table.

Le prix du ticket adulte a été fixé à **5 €**, ce qui correspond au prix de revient du repas.

Cette cantine sera ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi, hors vacances scolaires
Une période de test est prévue avec l'accueil de **6 personnes par jour jusqu' aux vacances d'été**, nous serons en capacité d'accueillir jusqu'à 10 personnes en fonction de la demande.

Il sera nécessaire de réserver son ou ses repas une semaine à l'avance.

A la fin du déjeuner lorsque les enfants auront rejoint leur classe, un café sera offert et permettra un moment de convivialité entre adultes

Les éléments clefs du projet :

La mise en place de nouveaux services

Le recours à de nouveaux modes de faire et renforcer les conditions du vivre ensemble

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** la création de cette cantine intergénérationnelle
- **APPROUVE** les conditions d'accès à ce service
- **DIT** que le tarif est fixé à 5 € le repas
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalisés nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATION
DCCAS 23-005**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la délibération n° DCCAS 23-003 relative à l'adoption du BP 2023 ;

CONSIDERANT qu'il est prévu au budget 2023 au C/6574 la somme de 4000 € dédiée aux subventions aux associations ;

Monsieur le Président propose les participations suivantes :

Association Resto du Cœur.	250.00 €
Association SOS MEDITERRANEE	250.00 €
Association Coopérative scolaire	3 000.00 €
Association Femmes de Papier	250.00 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'UNANIMITE

- **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessus
- **DE DIRE QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023
- **D'IMPUTER** la dépense au c/6574 du budget du CCAS.

Monsieur le Président clôture la séance à 15h 45

Le Président

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI

La Secrétaire

Muriel SAGET

